

FAMILLES MONOPARENTALES

BULLETIN DE LIAISON



SOMMAIRE

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le Sommet de la justice, et sa préparation. Commentaires sur la tenue du Sommet, ses espoirs et ses déceptions. 3

CARNET

Les propositions du Sommet de la justice et les mesures du 2^e Plan d'action en matière de politique familiale 1992-1994 sont-elles complémentaires ou contradictoires? 4

DOSSIER CHAUD

Le budget fédéral détruit la solidarité entre les générations. Il laisse les seules familles assumer le fardeau social des enfants. 6

AVIS DE RECHERCHE

concernant des mères monoparentales disponibles pour participer à une recherche à l'Université de Montréal. Inscrivez-vous. 7

VIE ASSOCIATIVE

L'aide sociale au féminin : pauvreté, contrôle et humiliation, Guide de réflexion féministe, un appel à la solidarité, Montréal, Relais-Femmes, 1992. 8

L'enfant de parents séparés qui n'en finissent plus de se chicaner...

Comment contribuer à recréer des conditions psychologiques permettant à son ou ses enfants de recommencer à s'épanouir. 13

PROFIL MONOPARENTAL

La peur d'aimer
Il faut risquer dans la vie. Qui ne risque rien, ne fait rien, n'a rien et n'est rien. Seulement une personne qui risque ... est libre. 15

ÉTHIQUE

À qui la faute ?
Réflexion sur le sens de la responsabilité. 16

JEUNESSE

Le rapport Bouchard, *Un Québec fou de ses enfants* offre des solutions réalistes et réalisables malgré l'ampleur des problèmes. 18

L'éducation populaire autonome — Une définition à faire sienne. 21

Réginald (bande dessinée) 21

COIN LECTURE ET CULTURE

Comme elles sont
Ou nous exigeons des choses qu'elles soient comme elles devraient ou nous leur laissons être ce qu'elles sont. 22

Lu pour vous 23

ANECDOTE

L'entente
La famille saisonnière au retour du père. 24

1994 Semaine internationale de la famille 25

Quiz sur la famille 26



Équipe de coordination

Lise Ashby, Madeleine Bouvier, Lucie Dubuc, Colette Lepage

Rédactrice en chef

Madeleine Bouvier

Rédaction

Lise Ashby, Madeleine Bouvier, Louise Huneault, Colette Lepage, Lise Poudrier, Céline Signori

Collaborations spéciales

André Brassard, Madeleine Laperrière, Jocelyne Martineau, Secrétariat à la famille, Réal Sirois

Mise en page et composition

Madeleine Bouvier, Céline Poirier

Conception

Madeleine Bouvier, Céline Poirier

Impression : RLQ

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec

Reproduction permise en citant la source.

Les articles signés n'engagent que l'opinion de l'auteur-e.

Une production de la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec (FAFMQ)

mot de la présidente



Bonjour, je suis contente d'avoir la possibilité de vous décrire un événement majeur qui s'est déroulé au Québec du 17 au 21 février 1992.

Le Sommet de la justice, mais qu'est-ce qu'on peut en dire ?

Une étape décisive pour la justice au Québec, peut-être ? Pour une première fois les groupes communautaires, les intervenants-es, les maîtres d'œuvre (le Barreau, la Chambre des notaires, la magistrature, le ministre de la Justice et certains autres ministres concernés), tous réunis autour d'une même table avec un même objectif : celui de rendre la justice accessible à tous les citoyens-citoyennes du Québec.

Des 700 propositions reçues, certaines ont été regroupées et 450 propositions étaient à l'étude lors du Sommet. Il fut malheureusement impossible de discuter de chacune de ces dernières.

J'ai pensé vous dresser un petit historique afin que vous connaissiez la source des propositions.

31 octobre 1991 : Première rencontre des différents groupes de travail, où nous examinons les états de situation.

La FAFMQ représentée par Madeleine Bouvier, Céline Signori et moi-même participe à 4 groupes de travail : accessibilité à la justice, déjudiciarisation, situation des femmes dans l'administration de la justice et les pensions alimentaires.

Les groupes de travail se devaient d'établir des consensus afin d'acheminer des propositions concises au Sommet afin d'être plus efficaces. Plusieurs sujets étaient discutés à l'intérieur de 5 journées seulement.

Novembre et décembre : Dépôt des avant-projets de propositions des groupes communautaires, des groupes de travail et des autres intervenants-es. La FAFMQ, en plus d'avoir participé aux groupes de travail, a présenté personnellement 60 avant-projets.

8 janvier : Dépôt des propositions formalisées afin de répondre aux normes du secrétariat du Sommet. Malgré le peu de temps disponible et l'ampleur de la tâche, 48 propositions furent déposées par la FAFMQ. Je tiens à remercier les employées du bureau permanent pour leur disponibilité et leur efficacité dans ce travail.

Janvier : Entente entre les différents groupes du « siège famille » pour la représentativité à la table des délibérations.

17 février : Ouverture du Sommet avec 8 tables de délibérations de 3 heures chacune. La FAFMQ, représentée par Céline Signori et moi-même, était « porte-parole » à 5 tables et conseillère à 2 tables.

Le ministre de la Justice, M. Gil Rémillard, avait au préalable obtenu du Conseil des ministres les budgets afin de mettre en œuvre des propositions de façon concrète. Cependant, les actions du ministre sont loin de répondre à nos attentes, que ce soit par rapport à la médiation familiale, à la planification du régime d'aide juridique, à la situation des femmes dans la justice ou aux pensions alimentaires.

Mais au-delà de ce que peut « faire » ou « ne pas faire » le gouvernement, ce qui ressort de positif de ce Sommet, ce sont les contacts établis entre les groupes commu-

nautaires, les intervenants-es, la Chambre des notaires, le Barreau, la magistrature, le ministre et ses adjoints. La justice n'était discutée, jusqu'alors, qu'à l'intérieur d'un groupe privilégié, elle est maintenant soumise à l'ensemble de la population grâce aux représentants-es qui ont pu apporter leur spécificité.

Certains liens se sont créés entre des gens qui auparavant ne se parlaient pas. Je compte bien qu'au moment de mettre en application les propositions, l'influence des groupes communautaires se fasse sentir.

Le bâtonnier du Québec se disait surpris de la justesse et de la pertinence des interventions, lui et bien d'autres auront appris que les représentants-es des groupes communautaires connaissent bien leurs dossiers et les dispositions juridiques qui s'y rattachent.

Sauront-ils, à l'avenir, nous consulter et tenir compte de notre expérience au lieu de présu-mer qu'eux seuls sont habilités à en discuter, de la justice ? ■

Louise Huneault

F
A
F
M
Q

carnet



Deux événements importants ont eu lieu depuis le début de l'année au Québec, le Sommet de la justice et le lancement de *Familles en tête 2^e plan d'action en matière de politique familiale 1992-1994*. Ces deux événements et les engagements qui y ont été pris ne sont pas sans conséquences pour tous les citoyennes et citoyens du Québec.



Beaucoup d'énergie et d'heures de travail ont été investies dans la préparation du Sommet de la justice. Nous mettions aussi beaucoup d'espoir dans cet exercice et nous avons été fortement déçus-es. Je crois que la déception a été à la mesure de notre espérance, laquelle était très grande.

Nous avons été conviés-es à participer à un exercice, que l'on annonçait à grand renfort de publicité, comme un exercice de « consultation démocratique ». Où est la démocratie lorsque l'on constate que tout était décidé à l'avance et que ce que nous disions n'y changerait rien ?

À titre d'exemple, prenons la recommandation pour l'établissement d'un service de perception automatique des pensions alimentaires. Même s'il y avait, autour de la table des délibérations, un large consensus à ce sujet, le ministre l'a rejetée du revers de la main.

Sous prétexte que ce service existant dans d'autres provinces, dont l'Alberta, le Manitoba et l'Ontario, n'est pas efficace, on le condamne sans l'avoir essayé.

Nous croyons que ce service, qui peut fort bien être bonifié lorsque l'on connaît ses faiblesses, pourrait être mis en place au Québec. Le ministre Rémillard a dit : « NIET, on a quelque chose de mieux. »

Voici ce qu'il nous propose : la mise en vigueur du service de perception des arrérages de pension alimentaire qui a été voté en 1988 (loi 33). Nous sommes en 1992. Remarquez qu'il n'est pas encore en vigueur, on nous le « promet » pour 1993 ou 1994 !

Une autre de nos recommandations qui n'a pas été retenue, même si elle était déjà dans le plan d'action en matière de politique familiale 1989-1991 (mesure 21), c'est l'instauration des services de médiation familiale dans toutes les régions du Québec.

Nous étions pourtant invités-es à penser « déjudiciarisation ». Qu'a fait le ministre ? Il n'a pas trouvé mieux que de judiciariser la médiation. En effet, il a effectivement annoncé que des services de médiation gratuits seraient mis en place. Mais, attention, ne criions pas victoire. Ces services seront of-

ferts dans les « cas litigieux » et « sur ordonnance du tribunal » seulement.

Qu'arrive-t-il des services de médiation globale existant à Montréal et de médiation partielle à Québec qui sont plutôt considérés comme des mesures préventives ? Malgré les pressions des groupes familiaux et sociaux, le litige existant entre les ministères concernés, la Justice et les Services sociaux, n'a jamais été réglé.

Les retombées bénéfiques des services de médiation sont pourtant connues de tous les intervenants-es : respect de l'engagement parental, meilleur partage des responsabilités et des biens, montant des pensions alimentaires plus élevé et paiement plus régulier, respect des droits de visite et de sortie en regard des besoins des enfants.

Dans un contexte où est dénoncée publiquement la non-responsabilisation des pères, le moyen le plus efficace pour contrer cette difficulté nous a été refusé. Quand on sait aussi que ce sont toujours les enfants et leur mère qui paient le

gros prix à la suite d'une rupture, nous avons de la difficulté à comprendre le bien-fondé d'une telle décision ministérielle.

Une autre de nos préoccupations importantes était l'accessibilité de l'aide juridique. Nos revendications, ainsi que celles des autres intervenants-es faisaient aussi consensus. Là encore, nous avons l'impression que *nous avons été écoutés mais probablement pas entendus*.

En effet, le projet du ministre Rémillard fait subir d'énormes restrictions à l'aide juridique. Une diminution des barèmes actuels d'admissibilité gratuite à l'aide juridique pour les personnes seules; la perte du libre choix de l'avocat et du notaire pour les personnes qui se situent dans le volet contributoire; la proportion de la contribution selon des niveaux plutôt que selon une progression plus équitable; une couverture des services plus restreinte et l'instauration de frais d'ouverture de dossier font de ce projet un réel *certificat d'inaccessibilité de la justice* !

L'aspect positif du Sommet réside dans le fait qu'il a permis la rencontre des divers intervenants-es en justice et permis aux groupes de créer des solidarités au regard des dossiers que nous traitons. Il a aussi permis aux « maîtres d'œuvre » de prendre connaissance du travail énorme fait par les groupes communautaires et de reconnaître leur efficacité malgré les contraintes budgétaires subies.

Le 2^e plan d'action en matière de politique familiale 1992-1994 a été dévoilé le 13 avril par la ministre déléguée à la condition féminine et responsable de la famille M^{me} Violette Trépanier. L'aspect le plus important de ce plan d'action, c'est

qu'enfin on y pense « prévention ». On a en cela respecté les demandes répétées des groupes familiaux, du Conseil de la famille, et évidemment du rapport du groupe de travail pour les jeunes (le rapport Bouchard).

Mais si j'étais à la place de la ministre, je serais parfaitement découragée. En effet, comment arriver à créer de *vraies mesures de soutien aux parents* quand on sait d'avance qu'il n'y a aucun budget prêt à y être consacré ?

Ce plan d'action comprend 88 mesures dont 53 sont des outils d'information, recherches ou études et activités de sensibilisation. Je n'ai point vu de budget rattaché aux mesures ni d'échéancier autre que celui du plan d'action.

On a trouvé des sous pour aider Malenfant, Lavalin et, tout dernièrement, des gros sous pour le toit du stade olympique. Mais quand vient le temps de soutenir les parents québécois et/ou les groupes qui les représentent, nenni, Madame, point de gros sous.

Voilà pourquoi, je trouve M^{me} Trépanier bien courageuse de continuer à croire à la cause de la famille et à vouloir la défendre auprès d'un gouvernement qui semble préoccupé par on ne sait plus trop quoi. Chapeau, M^{me} Trépanier !

Il y a évidemment, dans ce plan, des mesures qui nous concernent particulièrement.

J'ai déjà mentionné la mesure où il est question du recouvrement des pensions alimentaires, je n'y reviendrai pas. Examinons plutôt celle où il est question « d'explorer la possibilité d'instaurer une pension alimentaire anticipée ».

Tous et toutes nous savons que l'exploration n'engage à rien; il n'y a, encore une fois, aucun échéancier de prévu, aucun budget rattaché à cette mesure.

Remarquez bien que c'est une bonne mesure en soi.

Elle empêcherait l'endettement du parent gardien, le plus souvent la mère, et atténuerait les conséquences de la rupture en attendant le jugement de divorce. Par contre, je croirai en cette mesure lorsqu'elle sera en vigueur, pas avant.

La mesure 41 me pose problème : « Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action à l'égard des familles monoparentales recevant des prestations de sécurité du revenu. » Est-ce le fait que le responsable de cette mesure sera le ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP) qui me fait tiquer ? Veut-on vraiment aider les familles monoparentales prestataires d'aide sociale, ou veut-on limiter la période où elles bénéficient de ce service ?

Permettez-moi ici d'avoir des doutes sur cette mesure, le ministère concerné ne nous a pas habitués à de *vrais cadeaux*; mais je suis prête à le laisser se reprendre.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce plan d'action et sa mise en œuvre. Un comité d'étude est formé et nous vous ferons part des réflexions qui y seront suscitées ainsi que de la réaction de nos membres face à ce nouveau plan d'action.

Je vous souhaite à toutes et tous bonne lecture et surtout bonne réflexion. ■

Céline Signori

F
A
F
M
Q



LE BUDGET FÉDÉRAL ET SON IMPACT SUR LES FAMILLES

La responsabilité de lutter contre la pauvreté chez les enfants a été confiée sans détour aux parents, notamment ceux d'entre eux qui sont financièrement à l'aise. Il ne fait pas de doute que la responsabilité d'améliorer les conditions et les possibilités d'avenir des enfants pauvres doit être partagée par l'ensemble des contribuables.

Institut Vanier de la famille

Des coupures dans les programmes

À partir de 1993, il n'y aura plus de programme fédéral d'allocations familiales, de crédits d'impôt pour enfants ni de crédits d'impôt remboursables pour enfants.

Qu'on se le tienne pour dit !

Les propositions du fédéral

Une prestation pour enfant très sélective payée mensuellement, calculée en fonction du nombre d'enfants, du revenu familial et du revenu d'emploi (genre programme APPORT).

Les mots clés : « nombre d'enfants », « revenu familial » et « revenu » d'emploi restreignent grandement cette prestation.

C'est dire que le fardeau supplémentaire que représentent les enfants n'est plus pris en charge par la société. Pour deux familles dont le revenu familial excède 66 720 \$, il n'y a plus de soutien de l'État pour celle avec enfants.

Les prestations

- Une prestation de base de 1 020 \$ ou 1 095 \$. Elle est diminuée de 2,5 % si la famille a un enfant et de 5 % si la famille a deux enfants ou plus, quand le revenu familial atteint 25 921 \$.
- Un supplément du revenu gagné pour les revenus de travail qui se situent entre 4 000 \$ et 26 000 \$ par année. Il sera maximal pour un revenu entre 10 000 \$ et 21 000 \$ et diminuera au taux de 10 % par la suite.
- Pour les familles qui ne font pas garder leurs enfants ou n'ont pas de reçus de garde, un supplément du montant annuel de 213 \$ est alloué.

L'impact sur les familles

Pour les familles très démunies, le savant calcul équivaut au même montant que maintenant.

Pour les familles à revenu moyen faible de 10 000 \$ à 20 000 \$, un supplément du revenu de travail de 500 \$ maximum est accordé, mais il diminue rapidement.

Pour les familles mieux nanties, la prestation de base commence à décliner à partir de 26 000 \$ pour s'annuler complètement vers 66 000 \$.

La déduction pour frais de garde est augmentée.

Elle s'adressera principalement aux revenus élevés qui ont les moyens de payer 5 000 \$ de frais de garde pour un enfant de moins de 7 ans ou 3 000 \$ pour un enfant de moins de 15 ans avec la possibilité d'avoir des reçus de garde.

À retenir que c'est le revenu familial qui est comptabilisé. Les familles à deux revenus ne sont plus favorisées par rapport à un revenu unique ni les unions libres.

Les unions libres :

Les unions libres (personnes de sexes opposés) sont considérées comme des conjoints mariés, aux fins de la fiscalité, après une cohabitation de 12 mois à partir de l'année d'imposition 1993.

Avantages :

- les personnes seront admissibles au crédit de personne mariée;
- elles pourront cotiser au REÉR de leur conjoint.

Inconvénients :

- elles ne sont plus admissibles à l'équivalent de personne mariée pour un enfant;
- elles sont obligées de combiner leurs revenus de l'année 1992 pour le crédit de TPS et pour déterminer le montant de la prestation pour enfant à compter de juillet 1993.

La famille monoparentale :

La personne adulte a droit à l'équivalent de personne mariée, pour un enfant, de 915 \$ en 1992 si

elle est seule ou n'est pas en famille recomposée depuis plus de 12 mois.

L'aide aux riches

Les riches bénéficient davantage de la réduction des surtaxes des particuliers que les autres contribuables. Ils sont proportionnellement moins touchés par la hausse des taxes à la consommation que les familles à bas revenu.

On nous fait croire par ce budget que le gouvernement veut aider les plus pauvres.
Et c'est faux, archifaux !

Le gouvernement renie la responsabilité sociale que représentent les enfants. Il fait porter, par les familles seulement, le fardeau des enfants qui seront les adultes de demain.

La société et le gouvernement pourront-ils demander aux futurs adultes que seront nos enfants de prendre en charge les célibataires et les couples sans enfants vieillissants qui n'auront pas contribué à porter le fardeau social des enfants ? ■

Madeleine Bouvier

AVIS DE RECHERCHE

Une recherche sur la mère monoparentale est présentement en cours à l'Université de Montréal. Cette étude porte sur le concept de soi et la satisfaction globale de vie. Nous sommes intéressées à examiner les difficultés que rencontrent ces femmes de même que les avantages, s'il y a lieu, liés à leur situation.

Pour cette étude, nous avons besoin de mères monoparentales séparées (d'une union de fait ou d'un mariage) ou divorcées depuis au moins trois mois. De plus, elles doivent travailler à temps plein et être âgées entre 18 et 45 ans. La confidentialité est assurée. Si vous possédez ces caractéristiques et êtes intéressées à remplir un questionnaire, veuillez téléphoner à : L. Godin au (514) 529-7679.

F
A
F
M
Q

vie associative



AIDE SOCIALE AU FÉMININ : PAUVRETÉ, CONTRÔLE ET HUMILIATION

HISTORIQUE DU GUIDE

À l'hiver 1990, dans le quartier Pointe-Saint-Charles à Montréal, les groupes communautaires, dont la Clinique communautaire, sont témoins d'une détérioration de plus en plus grande des conditions de vie des personnes assistées sociales vivant dans le quartier. Les femmes sont encore plus touchées que les hommes depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi de la Sécurité du revenu (loi 37).

La clientèle féminine de 40-55 ans, bénéficiaire de l'aide sociale, qui vient recevoir des soins à la Clinique, est de plus en plus angoissée face aux exigences de la loi 37. Le personnel médical remarque que le stress est plus élevé que dans les mois précédant l'adoption de la loi 37. L'inquiétude se fait le plus sentir par rapport à l'obligation de participer aux mesures de « Développement à l'employabilité ». Non pas que les femmes n'aimeraient pas sortir, enfin, de l'aide sociale en trouvant un travail décentement rémunéré, alors qu'elles travaillent depuis si longtemps sans salaire.

Ce qui les angoisse ce sont, à la fois, leur santé précaire, les exigences de la nouvelle loi et celles du marché du travail. Une grande majorité d'entre elles ne possèdent pas ou très peu d'expérience du marché du travail et ont une faible

scolarité. Elles savent par expérience que les jeunes qu'elles connaissent, souvent leurs enfants, sont plus scolarisés et plus en forme qu'elles, et ils ne trouvent pas d'emploi. Il ne faut donc pas se surprendre de leur inquiétude face aux nouvelles demandes du ministère de la Sécurité du revenu concernant leur admissibilité ou leur droit à la Sécurité du revenu.

La Clinique côtoie aussi une clientèle de jeunes femmes de moins de 18 ans enceintes, toujours exclues de la loi 37. Ces jeunes femmes, futures mères, n'ont toujours pas droit aux prestations tant que l'enfant n'est pas né (c'était ainsi aussi dans la loi précédente). Comment vivre une grossesse normale et satisfaire les besoins essentiels d'elle et de l'enfant à naître ? Sans revenu, le plus souvent abandonnée par le futur père ! Quant à la famille, même si les liens existent, ce qui n'est pas toujours le cas, les capacités de soutenir la future mère sont souvent plus que restreintes. Alors, son « chum » disparu, sa famille au mieux étant présente mais sans ressource financière ou au pire absente, de quoi vivra la future mère ? De mendicité ?

Comment le gouvernement peut-il professer les principes contenus dans *Familles en tête* et igno-

rer tout à fait ce groupe de femmes, groupe qui risque de mettre au monde des enfants de petit poids et les conséquences que cette situation a sur le développement présent et futur de l'enfant, sans oublier la mère. Doit-on conclure que lorsque le gouvernement parle de natalité, les enfants des femmes jeunes et pauvres ne sont pas désirés ?

Au même moment, nous voyons que la vie maritale des femmes assistées sociales est suivie de près par les « super » et « ordinaires » Boubou-macoutes. Les voisines et les voisins seront mis à contribution pour faire de la délation sur la durée des visites ou séjours de leur « ami de cœur » sans oublier la fameuse pension alimentaire « fantôme » que les femmes assistées sociales doivent obligatoirement réclamer sous peine de résuccion ou de refus de la demande de prestations. Même si l'ex-conjoint est disparu depuis « belle lurette » ou, pire, est trop présent par sa violence incontrôlée.

Face à ce contexte d'appauvrissement, de contrôle abusif, de délation, qui cause un stress permanent et de plus en plus grave pour les femmes du quartier, la Clinique décide d'entreprendre une lutte pour faire faire des changements à cette loi que l'on trouve inhumaine

et invivable pour toutes les personnes assistées sociales, mais pire pour les femmes. La Clinique privilège donc, dans cette lutte, la problématique des femmes.

Elle fait appel au personnel, aux groupes alliés à l'intérieur et à l'extérieur du quartier pour dénoncer la loi et revendiquer, entre autres, les changements suivants :

- 1) Que les jeunes femmes de moins de 18 ans puissent recevoir des prestations de la Sécurité du revenu et ce, dès le début de leur grossesse.
- 2) Que dans les programmes de « Développement de l'employabilité » l'on tienne compte pour les femmes de 40-55 ans des facteurs suivants : l'âge, l'analphabétisme fonctionnel, la santé précaire, le manque d'expérience du marché du travail, etc. Et que les personnes qui ont participé à des programmes de « Développement de l'employabilité » et qui ont terminé leur formation, demeurent dans le barème de « participantes » d'office (qu'elles ne soient pas rétrogradées au barème des non-participantes, comme maintenant).
- 3) Que l'on arrête le harcèlement concernant la récupération des pensions alimentaires (par les femmes) que les ex-conjoints devaient verser.

La conférence de presse, organisée par la Clinique, a permis aux groupes alliés qui avaient répondu à l'appel de solidarité de se rencontrer. Un comité se forme. Son mandat sera de réfléchir sur les besoins des groupes. C'est ainsi que naît le « Comité aviseur » qui a siégé durant un an et demi pour bâtir le document que vous avez présentement dans les mains.

COMPOSITION

« Le comité aviseur est composé d'intervenantes féministes qui viennent de groupes de femmes, de groupes populaires, et du milieu institutionnel. »

Le Comité aviseur a tenté de rejoindre les groupes de femmes autochtones, immigrantes et de minorités visibles, pour les inviter à siéger avec nous au comité. Seule la représentante de la Maison d'Haiti, M^{me} Marjorie Villefranche, a pu le faire quelquefois. La plupart des représentantes des groupes cités manquaient de disponibilité pour siéger avec nous au comité. Leur absence n'a malheureusement pas permis de souligner la réalité des femmes membres de leur organisme respectif. Il manque donc une dimension importante à notre réflexion et nous en sommes bien conscientes. Nous souhaitons, dans une prochaine étape, pouvoir partager nos réflexions toutes ensemble pour l'avancement de la cause des femmes.

LE CHOIX D'INTERVENTION DU COMITÉ

Le comité aviseur a choisi d'analyser la loi 37 avec une grille féministe. Nous avons regardé ses enjeux et surtout les effets spécifiques que cette loi a sur le vécu des femmes assistées sociales.

Nous aimerions pouvoir déclarer, à la suite de notre analyse, que la loi 37, malgré sa dureté, traite équitablement ses bénéficiaires hommes et femmes. Et bien non, ce n'est pas le cas. Non seulement, cette loi est appauvrissante, humiliante et contrôlante pour toutes et tous, mais on doit ajouter qu'elle est anti-femme. En effet, les valeurs des femmes sont presque

complètement niées ou encore bafouées par cette loi. Devant un tel constat, les membres du comité ont choisi de produire un GUIDE.

« Ce guide veut servir d'outil pour toutes celles enfin qui veulent non seulement réagir mais aussi lutter collectivement. Ce guide n'a pas la prétention de couvrir tous les aspects de la réforme et tous ses effets; il y aurait encore beaucoup à dire et à questionner. Il permet néanmoins d'ouvrir la porte à la réflexion et à l'action. »

QU'EST-CE QUI NOUS MOTIVE ?

« Le courage quotidien des femmes assistées sociales, leur débrouillardise, leur combativité et leur très fort désir de s'en sortir. »

« Nous ne voulons pas comme intervenantes être complices de cette réforme. »

« Dans notre pratique quotidienne, nous sommes constamment confrontées à des situations discriminatoires qui limitent le pouvoir des femmes sur leur propre vie. »

LA LOI DE LA SÉCURITÉ DU REVENU (LA LOI 37)

À première vue, je dirais que la loi de la Sécurité du revenu est basée sur l'appauvrissement de personnes déjà pauvres. Mais je ne ferai pas de commentaires et m'en tiendrai aux faits seulement. Bref, je disais donc que la loi 37 est basée sur les notions d'*aptitude et d'inaptitude au travail*. Ceci est un changement majeur par rapport à l'ancienne loi. L'ancienne loi d'aide sociale était basée sur la notion de *besoins* et ce, quelle qu'en soit la cause.

F
A
M
Q

La nouvelle loi est divisée en trois programmes : Soutien financier, APTE et APPORT.

1) SOUTIEN FINANCIER

Ce programme est réservé aux personnes inaptes au travail et ce, pour une période de plus de 12 mois. Seul un RAPPORT MÉDICAL permet d'être accepté dans cette catégorie.

2) APTE (Actions positives pour le travail et l'emploi)

Toute personne qui n'est pas dans le programme Soutien financier est dans ce programme. Ce dernier se divise en 5 catégories ayant chacune un barème différent.

DISPONIBLE/NON DISPONIBLE PARTICIPANT-E/NON PARTICIPANT-E et BARÈME MIXTE

APPORT (Aide aux parents pour leur revenu de travail)

Pour avoir accès à ce programme, il faut deux choses :

- 1) avoir des enfants (le « chum » n'est pas obligatoire);
- 2) être sur le marché du travail (ce programme est une incitation pour que vous y restiez).

Le calcul pour connaître le montant auquel vous avez droit demande d'avoir certaines notions de comptabilité. Mais si vous n'en avez pas, pas de panique, le ministre se fera un plaisir de vous aider (attendu qu'ils n'ont pas beaucoup de clients-es pour ce programme), par le biais de ses agents-es d'aide sociale. Bien sûr, s'il se trompe dans ses calculs (qui sont aussi les vôtres), n'oubliez pas, il est de bonne foi. L'erreur étant humaine, vous n'aurez qu'à rembourser le trop-perçu. C'est équitable, non ?

F
A
F
M
Q

De plus vous aurez l'avantage d'être au moins sous deux contrôles :

- 1) votre patron dans le travail rémunéré (parce que je tiens pour acquis que vous en avez un);
- 2) la Sécurité du revenu;
- 3) peut-être un troisième (si votre « chum » vit avec vous).

À tous ces programmes, il faut ajouter les BESOINS SPÉCIAUX.

Je m'arrête ici concernant la loi. Vous avez tous les renseignements supplémentaires dans le GUIDE.

ANALYSE FÉMINISTE

En analysant la loi 37 avec un regard féministe (oh, les méchantes), nous avons vu que cette réforme a des effets spécifiques sur celles qui reçoivent de l'aide sociale.

En voici quelques-uns. Nous comptons sur vous pour trouver ceux qui nous auraient échappé !

- catégorisation entre aptes et inaptes au travail;
- contrôles accrus;
- pas de réels moyens de s'en sortir (...) en tant que femmes;
- création d'illusions sur la réalité du marché du travail pour les femmes de 45-55 ans qui doivent participer aux mesures de « Développement de l'employabilité » afin de réintégrer le marché du travail ou d'y entrer pour la première fois.

Sans oublier la double discrimination que subissent les femmes immigrantes, autochtones et celles des minorités visibles.

APPAUVRISSMENT

« Aucune d'entre nous n'est à l'abri de la pauvreté. Un divorce, un accident, une perte d'emploi, une dépression peuvent nous y mener. »

« Quant à la loi, seul le programme Soutien financier a été légèrement bonifié ».

« Pour les autres, les pertes sont graduées selon la conduite. Les réductions sont nombreuses : partage de logement (indexé chaque année). Aucune indexation automatique pour le programme APTE. Alors que participer à un stage suppose des coûts de transport, d'habillement, des frais pour les lunches, etc. »

CONTRÔLE

Nous tombons ici sur l'une des interventions qui semble plaire énormément au gouvernement Bourassa. Pour les gens qui sont bénéficiaires de l'aide sociale, le contrôle est omniprésent dans leur vie privée. D'ailleurs, à la limite on pourrait aller jusqu'à se poser la question :

« A-T-ON LE DROIT D'AVOIR UNE VIE PRIVÉE QUAND ON VIT AVEC DES PRESTATIONS DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ? »

Par ses méthodes de contrôle, le gouvernement dit NON. Je ne citerai que quelques mesures de contrôle : la vie amoureuse des femmes, les mesures d'employabilité, la santé, la vie maritale, etc.

MESURES DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ

Nous sommes pour le principe de développer l'employabilité. Mais nous redisons que les mesures d'employabilité valent peu de choses, si elles ne sont pas accompagnées d'une stratégie et d'une volonté politique de création d'emplois. Telles qu'elles existent présentement dans la loi 37, ces mesures sont, d'une part, du *cheap labor* et, d'autre part, des « culs-de-sac », de l'« occupationnel », pour celles et ceux qui y participent.

Pour ce qui est du volontariat de la participation, toutes les person-

nes qui sont sur l'aide sociale savent que c'est faux.

« Que font les gouvernements actuels pour une réelle création d'emplois ? »

« Le ministre Bourbeau, responsable de l'application de cette réforme, affirme qu'il serait satisfait si 10 % des personnes assistées sociales trouvaient un emploi régulier après les mesures d'employabilité. **ET LES AUTRES 90 % ?** Les promènera-t-on d'une mesure à l'autre ? »

Cette déclaration du ministre Bourbeau montre bien que la réalité du marché du travail il la connaît, qu'il ne se fait pas d'illusion sur ses mesures de **DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ**. Pour une fois qu'il dit la vérité, il faudrait peut-être l'en féliciter ?

« Les mesures de réintégration à l'emploi ressemblent souvent à de l'exploitation. »

« Dans le même sens, aucun des droits contenus dans la *Loi sur les normes de travail* ne s'applique à une participante à une mesure de développement de l'employabilité, encore moins le droit à la syndicalisation pourtant reconnu au code du travail : le gouvernement fait des lois qu'il ne respecte pas lui-même.

« Une chose est claire; le droit de choisir n'existe pas. Les femmes ne se sentent ni respectées, ni valorisées pas plus dans la désignation des mesures que durant les mesures elles-mêmes. »

DROITS ET LIBERTÉS, POUR QUI ?

Regardons un peu du côté des chartes canadienne et québécoise afin de mieux se renseigner sur

leur contenu respectif concernant les droits et libertés des personnes assistées sociales. Regardons voir si, des fois, il n'y aurait pas quelques petites entorses faites par la loi 37 dans ces piliers de la démocratie.

« La Charte canadienne des droits et libertés encadre le droit à la sécurité (...). La sécurité comprend-elle la sécurité économique ? »

Belle question ! La réponse du gouvernement fédéral à cette question pourrait peut-être amener des clarifications sur les droits réels des personnes pauvres. À savoir que la Charte n'est peut-être qu'un bel exercice d'écriture qui sert à cacher la réalité, pour les pauvres les droits sont écrits mais non respectés. Beau débat à faire, ça nous changerait du débat constitutionnel.

« La Charte québécoise des droits et libertés, quant à elle, protège le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation. » On y ajoute : « Toute personne a droit au respect de la vie privée. »

Et enfin, et non la moindre des protections, « Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent. »

De plus « le gouvernement du Québec fait une campagne médiatisée de salissage de la réputation des personnes assistées sociales. »

« La réforme a un effet discriminatoire car on opère sur une catégorie de la population, les personnes assistées sociales, un nombre disproportionné de contrôles (...).

Nous pouvons affirmer d'ores et déjà que cette réforme est une atteinte à la dignité humaine. »

ARBITRAIRE DE LA LOI

« La loi et sa réglementation sont tellement complexes qu'il est très difficile pour les personnes assistées sociales de connaître et faire valoir leurs droits. Il est impossible pour une prestataire de calculer elle-même le montant auquel elle a droit. »

« Si votre agent vous soupçonne de mentir, d'être en faute, il peut décider unilatéralement de couper vos prestations. Cette décision est immédiatement appliquée. » On présume donc de la culpabilité du ou de la prestataire.

À vous maintenant de contester sa décision, de prouver qu'il a tort. Lui, est reconnu être de bonne foi, lui, peut se tromper, pas vous !

Si vous aviez commis un délit criminel, vous seriez considérée innocente tant que l'on n'a pas prouvé que vous êtes coupable. Dans la Sécurité du revenu, vous êtes d'abord jugée coupable, ensuite à vous de prouver votre innocence. Et ce, sans revenu pour continuer à satisfaire les besoins essentiels. C'est la justice des pauvres. La connaissiez-vous ? Les personnes assistées sociales, oui. C'est celle qu'elles vivent tous les jours !

ATTEINTE À L'ENTRAIDE

L'une des valeurs fondamentales des femmes est ici bafouée, celle de l'entraide. Voici quelques exemples :

Le partage du logement avec ses enfants adultes, une amie ou un ami ou toute autre personne est maintenant pénalisé par une réduction mensuelle du le chèque

F
A
F
M
Q

d'aide sociale (janvier 1992 : 98 \$). C'est sans doute celle qui fait le plus mal aux mères de famille. Puisque la mère est souvent obligée de choisir de ne pas garder son ou ses enfants, car si elle les garde, elle ne pourra payer son loyer et se nourrir à cause des réductions pour cause de partage du logement. Cette coupure brise l'unité familiale et isole davantage les femmes.

« Les femmes pauvres ne sont pas différentes des autres. Pourtant on a tellement sali l'image des prestataires d'aide sociale que nous avons quelquefois, sur le terrain, de la difficulté à sensibiliser les autres femmes. »

En somme le message du gouvernement Bourassa est clair : l'entraide que vous avez pratiquée depuis des générations, oubliez ça si vous êtes assistée sociale.

PERTE DE L'ESTIME DE SOI

Voici ce que disent les femmes assistées sociales du Regroupement des femmes sans emploi du nord de Québec, (R.O.S.E-du-Nord) sur la perte de l'estime de soi. Déclarations recueillies lors d'une enquête à laquelle elles ont participé en 1991. « Esclaves », « petits nègres », « abaissées », « bouche-trou », « bafouées », « effoquées », « domptées comme des animaux », « prise au piège », « prise dans la roue »...

« Quant au ministre responsable de l'application de cette réforme, il affirme qu'elle est un franc succès : « On a voulu changer les mentalités, la culture des gens qui sont à l'aide sociale (...), le message passe de plus en plus. »

« Eh oui, le message passe de plus en plus, mais les emplois... de moins en moins. »

« Les femmes se sentent dévalorisées, ont le sentiment non pas d'avoir droit à l'aide sociale, mais de demander la charité. Elles sont humiliées par la marginalisation que vivent leurs enfants. » « Elles sont plus que souvent déçues de voir que rien ne les attend après la mesure d'employabilité alors qu'elles entretenaient l'espoir de s'en sortir (...), elles s'épuisent à essayer de concilier famille et travail comme les autres femmes mais, dans des conditions particulièrement ardues pour les assistées sociales, cheffes de famille monoparentale à cause de leur grande pauvreté. Elles se doivent de constater que finalement les deux seules avenues réalistes sont soit d'avoir des enfants et de rester à la maison, dépendantes d'un mari, soit de travailler à l'extérieur, mais sans enfants. »

APPEL À LA SOLIDARITÉ

« Nous trouvons important de rattacher la situation des femmes assistées sociales à celles de toutes les femmes : ce qu'elles vivent en tant que femmes n'est pas un hasard et est directement lié à la place des femmes dans notre société. Il est important de développer une conscientisation des femmes à leur condition afin de pouvoir travailler collectivement pour des changements sociaux profonds. »

« La pauvreté s'étend de façon dramatique. » Une analyse critique s'impose. Ce n'est pas simple. Ainsi, devons-nous comme femme et dans nos groupes continuer à pallier les manquements de l'État par les services que nous offrons ? Devons-nous encourager les mesures d'employabilité comme faire le ménage chez les personnes âgées ? Est-ce qu'on ne contribue pas ainsi à alimenter l'espoir d'un réel em-

ploi au bout de la ligne, alors qu'il n'y en a pas ? »

« Ne sommes-nous pas en train de gérer la pauvreté plutôt que de lutter à l'enrayer ? Autant de questions, autant de réponses. Chacune et chaque groupe doivent se questionner sur l'action à mener. L'important est de se sentir concernées et d'agir dans la solidarité même si c'est à petits pas. »

NOS SOUHAITS NOS ESPOIRS

« Comme intervenantes, nous travaillons à développer de nouvelles solidarités entre les femmes assistées sociales et les autres. Nos rencontres nous ont seulement permis de toucher la pointe de l'iceberg : nous souhaitons que le Mouvement des femmes investisse dans la lutte contre la pauvreté et fasse des liens avec toutes les autres problématiques. » ■

Jocelyne Martineau

L'aide sociale au féminin . pauvreté, contrôle et humiliation, Guide de réflexion féministe, un appel à la solidarité, Montréal, Relais-Femmes, 1992.

L'ENFANT DE PARENTS SÉPARÉS QUI N'EN FINISSENT PLUS DE SE CHICANER...

— « J'en ai assez, moi d'être un outil de chantage ! »
(Mathieu, 12 ans) ¹

— « Je suis tannée de servir de boîte à lettres pour les bêtises ! »
(Stéphanie, 11 ans)

— « J'ai trop de parents. Si au moins ils arrêtaient un peu de se chicaner. »
(Mélania, 10 ans)

— « Chez nous, ça chiale de tous les côtés, mon père gueule contre ma mère; ma mère gueule contre mon père; la blonde de mon père chiale contre son ex; ma grand-mère paternelle critique tout le temps ma mère. Qu'est-ce que je fous là-dedans, moi ? »
(Éric, 14 ans)

Et combien d'autres témoignages d'enfants et d'adolescents on pourrait citer...

Ces jeunes vivent soit en famille recomposée, soit avec un seul parent. La séparation de leurs parents n'est pourtant pas récente; elle date de deux à cinq ans. Leur dénominateur commun ? Le conflit persistant entre leurs deux parents. Conflit qui maintient les plaies à vif, bloque la mise en place d'une existence plus sereine, agit comme un « moratoire » sur la reconstruction de la famille, quelle qu'en soit la forme. Une récente émission télévisée de Claire Lamarche, dont le

thème était « Mon ex monte les enfants contre moi », a illustré de façon saisissante le drame vécu par les enfants victimes de ces interminables discordes parentales.

Plusieurs spécialistes qui ont étudié l'impact de la séparation des parents sur les enfants considèrent que ce n'est pas la séparation en elle-même qui cause des problèmes psychologiques profonds et durables chez les enfants. Ils identifient le conflit qui s'éternise entre les parents comme une des plus importantes causes empêchant l'enfant d'émerger de son deuil, de s'adapter à sa nouvelle situation et de redevenir capable de s'épanouir.

Nous sommes tous conscients que pour l'adulte, en particulier le-la partenaire, qui a été abandonné-e ou qui a dû se résigner à briser son projet de vie, cette existence à deux étant devenue intolérable, la rupture du couple représente une expérience extrêmement douloureuse. Les sentiments de colère, de haine, de rancune, de rejet, de peine, de regret, de culpabilité, sont tout à fait légitimes dans ces circonstances. Il faut prendre le temps de vivre ce deuil et de laisser ces plaies se cicatrifier.

Tout ceci justifie le recours à une aide extérieure adulte, soit dans des groupes de support, soit auprès d'amis. De tels appuis de-

vraient permettre de panser les blessures, de ressusciter l'estime de soi, de retrouver une sérénité essentielle pour reprendre son être en mains, de devenir capable de tourner la page et de continuer à vivre.

On est tous d'accord pour reconnaître qu'après la rupture du couple, le lien entre conjoints n'existant plus, un certain lien entre les parents devrait se maintenir en ce qui concerne les enfants.

Quand cette relation est inexistante ou « à couteaux tirés », on retrouve à des degrés variés certaines caractéristiques fort dommageables pour les enfants concernés, entre autres :

- l'enfant utilisé comme messenger;
- l'enfant utilisé comme espion de la vie privée de l'autre parent;
- le chantage exercé par l'intermédiaire de l'enfant;
- le dénigrement systématique d'un parent par l'autre, auprès de lui;
- l'influence pour amener l'enfant à faire front commun avec un parent contre l'autre parent; etc.

Comment se sent-il cet enfant qui vit une telle situation ? Il est déchiré entre ses deux parents qu'il aime. Il vit souvent d'intenses conflits de loyauté, ce qui le rend mal à l'aise de dire à maman qu'il aime papa, et vice-versa. De la même manière il se sent souvent



coupable de s'attacher au nouveau conjoint-e de l'un ou l'autre parent. Il peut aussi tenter, parfois, d'exploiter la situation à son avantage, et s'en sentir très coupable.

On retrouve à des degrés variés, et de façon temporaire, ces différentes réactions chez un grand nombre d'enfants qui vivent la séparation de leurs parents. Mais quand le conflit entre ces derniers s'éternise et donne lieu aux agissements mentionnés ci-dessus, ces séquelles s'incrémentent chez les enfants, nuisant à coup sûr à leur développement à tous les niveaux. Dans toutes ces situations, l'enfant se trouve utilisé pour assouvir la haine, la colère, la rancune des ex-conjoints, parfois des deux, parfois d'un seul.

En plus d'être extrêmement nocive pour l'enfant, cette forme d'exploitation risque aussi, si elle est maintenue, d'avoir des répercussions certaines sur la nouvelle famille que l'un ou l'autre parent

tente de bâtir. Combien fréquemment en effet, voit-on une famille recomposée végéter tant bien que mal, ou périliter à brève échéance, parce que ces résidus de la séparation elle-même sont toujours virulents.

Comment y remédier ?

- METTRE FIN À LA GUERRE, au moins d'un côté. En général, conflit non alimenté s'éteint graduellement de lui-même.
- Tenir les enfants à l'écart du conflit.
- Ne jamais accepter qu'il serve d'intermédiaire.
- Respecter l'autre parent comme personne humaine, et comme homme et femme.
- Respecter la vie privée de l'ex-conjoint.
- Développer une estime de soi suffisante pour faire écran aux attaques de l'ex-conjoint, ce qui va permettre de ne plus réagir à ces attaques.

Que conclure de tout ceci ?

Dans la nature, les tempêtes finissent toujours par s'apaiser et le soleil finit toujours par réapparaître... Chaque parent concerné a le pouvoir, s'il le veut honnêtement, de faire la part qui lui revient pour contribuer à recréer des conditions psychologiques permettant à son ou ses enfants de recommencer à s'épanouir. Y CROYEZ-VOUS ? ■

Madeleine Laperrière, t.s.
directrice
ÉDUCATION-COUP-DE-FIL
¹ Prénoms fictifs.

LA PEUR D'AIMER !

Sortir, rencontrer des gens, risquer... cela m'effraie ! Vous vous rappelez peut-être, dans le dernier bulletin, je vous parle de ma victoire : obtention d'une maîtrise en éducation. Le retour sur moi nécessité par la rédaction de cet article, tout comme les deux ou trois dernières années de ma vie, me laissent insatisfaite.

Réfugiée dans mes études, cachée derrière mes livres ou mon ordinateur, j'ai laissé passer des occasions. Lesquelles ? Je ne le sais pas puisque j'étais complètement fermée à tout ce qui n'était pas mes enfants, mon travail, mes études.

Quand je réfléchis sur mon attitude pendant ces dernières années, une seule et unique conclusion me vient à l'esprit : j'ai peur d'aimer !

Peur de m'engager dans une relation où je donnerais plus que je ne recevrais. Peur d'être bafouée, rejetée, humiliée ! Peur de ne pas pouvoir (savoir ?) établir une relation de partage, de confiance.

Si, pour fuir ma solitude, j'ai choisi un moyen socialement accepté et même valorisé, les études, il n'en demeure pas moins que, six ans après mon divorce, je suis toujours en fuite !

J'ai accepté l'irréversible séparation. Je vis presque bien

avec la souffrance infligée aux enfants par ma décision. J'ai fait la paix avec mon ex-mari et suis capable d'avoir une relation amicale avec lui (pour autant qu'il ne se mêle pas de diriger ma vie). J'ai avancé, grandi en tant que personne. J'ai appris à risquer : changer d'emploi, acheter une maison. J'ai établi avec mes deux jeunes de 17 et 19 ans une relation d'amitié, de confiance qui les aide à devenir des adultes responsables. Mais, j'ai peur d'aimer !

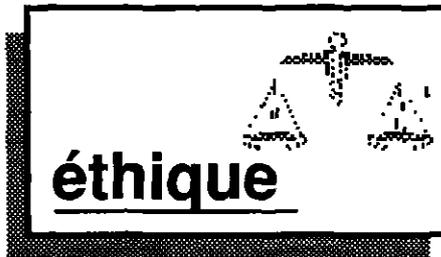
C'est une constatation, un aveu ! Peut-être que, de l'avoir écrit, de le

relire dans ce bulletin, me permettra de dépasser cet état de panique qui me saisit à chaque rencontre avec un homme « potentiellement aimable » ? Je ne sais pas. Je n'ai ni répons, ni solution à proposer. Je n'ai plus que l'espoir. L'espoir de dépasser cette peur, de la vaincre, car elle est paralysante. À cause de cette peur, j'évite des sorties, des possibilités de rencontrer des gens nouveaux, riches d'idées, intéressants. Plutôt que de risquer de « m'embarquer » dans une relation amoureuse, je me retranche dans ma solitude. ■

Lise Ashby

RISQUER...

Rire, c'est risquer de paraître étourdi
Pleurer, c'est risquer de paraître sentimental
Atteindre une autre personne, c'est risquer l'intimité
Laisser couler ses émotions, c'est risquer d'exposer son vrai soi-même
Parler de ses idées, de ses rêves devant les autres, c'est risquer de les perdre
Aimer, c'est risquer de ne pas être aimé en retour
Vivre, c'est risquer de mourir
Espérer, c'est risquer le désespoir
Essayer, c'est risquer l'échec
Cependant, des risques doivent être pris, car le plus grand risque dans la vie, c'est de ne rien risquer
L'individu qui ne risque rien, ne fait rien, n'a rien et n'est rien
Il ne peut pas apprendre, sentir, changer, grandir, aimer, VIVRE
Enchaîné par ses certitudes, il est un esclave : il a confisqué sa liberté
Seulement une personne qui risque... est libre.



À QUI LA FAUTE ?

Réflexion sur le sens de la responsabilité

Il m'arrive très occasionnellement de me faire un petit cadeau en guise de récompense, soit pour un bon coup, soit simplement pour me remonter le moral. Or, pour me faire plaisir un jour, je m'achète un disque de Félix Leclerc longuement désiré. Arrivée chez moi, je m'empresse de le faire jouer. La musique est très belle mais Félix ne chante pas. Petite vérification « *Les plus grands succès de Montovani* ». Pourtant Félix est bien là sur la pochette. S'est-il glissé une erreur au magasin ou à l'agence de production ? Je ne le saurai jamais. Je ne suis pas retournée puisque cela me semblait saugrenu et invraisemblable d'expliquer le fait au vendeur. Il ne m'aurait peut-être pas crue. Ce n'est pas très grave mais durant encore longtemps j'ai été privée de bons moments où j'aurais pu relaxer en écoutant mon Félix préféré.

À qui la faute ? Heureusement, cette erreur n'a pas de conséquences fâcheuses, n'impliquant que moi.

En Europe, l'automne dernier nous nous arrêtons pour faire le plein d'essence. Attend... attend... que se passe-t-il ? Nous sommes impatients de repartir. Oh ! surprise ! le pompiste s'est trompé d'essence. Il faut donc vidanger le réservoir et le remplir à nouveau

avec du diesel. Nous avons poireauté sur les lieux au moins deux heures.

À qui la faute ? Notre chauffeur aurait-il dû spécifier quel type d'essence il requiert pour son autocar ?

Le pompiste aurait-il dû le savoir, car c'était à un endroit achalandé, ou était-il distrait ? Peu importe. Les conséquences de cette erreur ne sont pas trop graves mais 29 personnes ont manqué une visite. Le guide qui nous attendait en vain à Martigny a dû quitter sans nous... Dommage !

J'achète une enveloppe de deux roulettes de ruban correcteur pour la machine à écrire. Je tente d'en insérer une mais dès que je tape, le ruban saute. Je finis par me penser malhabile, que peut-être une griffe est brisée... que... que... mystère et boule de gomme, je démissionne. Plusieurs mois plus tard, je dois faire réparer la machine à écrire, le contact ne se fait plus. Lorsque je vais la reprendre, je me risque candidement : « Seriez-vous assez bon de me poser ce ruban correcteur, je n'y arrive pas. — Certainement ! Mais Madame, vous n'avez pas la bonne sorte. Comment ? Mais oui, la rondelle est un peu trop grande. Voulez-vous en acheter d'autres ? » Bien

sûr. Oh ! surprise ! après comparaison, les deux enveloppes sont absolument identiques et portent le même numéro. Il m'en a coûté une dizaine de dollars pour découvrir l'erreur de quelqu'un - de qui ?

À qui la faute ? Les conséquences ne sont pas encore trop graves mais j'ai dû les subir et présenter des documents moins soignés au Comité régional.

Autre cas. Une amie travaille dans une usine de saveurs alimentaires et de parfums. Elle doit, entre autres, apposer sur les échantillons les mêmes étiquettes d'identification que spécifiées sur le bon d'expédition. Une urgence survient. Plusieurs échantillons doivent être expédiés aux représentants le jour même. Le chimiste dépose les nombreuses fioles dans un grand cabaret avec des petits papiers à côté, comme d'habitude. Les étiquettes sont collées sur les bouteilles mais ... lorsque vient le temps de remplir les commandes il appert que les étiquettes avaient été mélangées. Où s'est glissée l'erreur ?

À qui la faute ? Le chimiste aurait-il dû prendre plus de précautions ? Mon amie aurait-elle dû être plus attentive ? Les coûts sont ici plus élevés et les conséquences

plus grandes. Les deux personnes ont été réprimandées et la dernière remerciée de ses services malgré les explications fournies.

Une autre anecdote. Alors que mon fils avait une dizaine d'années, un petit copain de classe fêtait son anniversaire. Mon fils et son bon ami Jeannot, dûment munis de cadeaux emballés de jolis papiers, enrubannés de couleurs assorties, s'arrêtent prendre un autre copain. Appelons-le Denis. Denis, en revanche, n'avait pas de cadeau et s'en trouvait fort mal à l'aise. Sa mère, alcoolique, presque toujours dans un état pitoyable, ne s'était guère souciée d'y voir. Sans commentaire, Jeannot se tourne vers Denis et lui tend son cadeau. « Tiens prends-le. Je leur dirai que j'ai oublié le mien chez moi. » Denis hésita un instant puis l'accepta sans gêne. Il s'agissait là d'un mélange de spontanéité et de conviction totale. Ce n'était pas tant un acte de charité que de pure camaraderie.

Après la fête, mon fils s'arrête chez Jeannot. Sa mère lui pose des questions. Le petit ami avait-il aimé le cadeau qu'elle avait acheté ? Avant qu'il eut le temps de répondre, mon fils innocemment lui raconta l'histoire; tout ce geste l'avait impressionné. Mais la mère de Jeannot ne partage pas son enthousiasme. Elle reconnaît que c'était une action aimable et généreuse mais elle n'était pas sans faute. Le cadeau lui avait coûté de l'argent et, d'une certaine façon, elle avait perdu une demi-journée pour aller l'acheter. De plus, Jeannot s'était conduit impoliment en se présentant les mains vides, ce qui rejaillissait négativement sur elle puisqu'elle était responsable des actes de son fils. Elle lui demande s'il avait compris. « Oui, mais je ne regrette rien, je crois avoir raison,

je referais la même chose, une autre fois. »

Son impertinence lui vaut d'être envoyé dans sa chambre et mon fils est prié de s'en aller chez lui.

À qui la faute si les choses ont tourné au vinaigre et que la mère de Jeannot a paru injuste ? J'ai tenté alors tant bien que mal de faire la part des choses et d'expliquer le sens des responsabilités mais dans ce cas-ci, ce n'est pas aussi simple.

Il n'est pas aussi simple non plus d'expliquer la situation aux enfants, à la parenté, lorsque survient une séparation ou un divorce. Les choses deviennent alors beaucoup plus graves et beaucoup plus conséquentes. Lorsqu'un conjoint décide de partir « pour vivre une vie à son goût et jouir de la liberté » ou pour toute autre raison valable.

À qui la faute ?

Les lois sont élargies, la société, permissive, les valeurs ont changé, les tentations sont plus nombreuses, la conjoncture économique plus difficile, la situation est intolérable et quoi encore ! Mon intention n'est pas de développer ici des histoires de cas de divorce plus ou moins pathétiques. Nous en connaissons tous.

Je veux simplement susciter une réflexion. Néanmoins, nos actes quotidiens ont parfois des conséquences sérieuses sur la vie des gens qui nous entourent. Prenons-nous toujours le temps d'y réflé-

chir avant de poser des gestes, qu'elle qu'en soit leur gravité ?

Nous vivons dans un monde où le *chacun pour soi* prime.

On pourrait tous imaginer des situations où une décision ou une erreur a eu des effets indésirables sur la vie d'autrui. En sommes-nous toujours conscients ? Que pouvons-nous faire de mieux pour vivre harmonieusement avec nous mêmes et avec nos semblables ? ■

Colette Lepage

F
A
F
M
Q

jeunesse

UN QUÉBEC FOU DE SES ENFANTS

Un Québec fou de ses enfants, rapport produit par le Groupe de travail pour les jeunes.

Ce rapport fut remis en octobre 1991 et intéresse tous ceux et celles qui, de près ou de loin, se préoccupent des enfants du Québec.



LE MANDAT

Identifier et proposer des moyens permettant de prévenir les problèmes graves chez les jeunes.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

- Donner à chaque enfant du Québec les conditions propres à assurer le développement à son plein potentiel, et ceci, dès les tout premiers moments de sa vie.
- Les parents sont maîtres d'œuvre du développement de l'enfant mais, pour y arriver, ils ont besoin que la société les soutienne. De plus, les parents ne sont pas seuls en cause.
- Les politiques doivent viser à réduire les écarts économiques et engager le gouvernement et les autres partenaires sociaux (syndicats, entreprises) à diminuer la pauvreté elle-même.
- Investir davantage dans la prévention des difficultés graves vécues par les enfants.

- Les enfants doivent occuper *maintenant* une place centrale dans nos décisions.

LA PROBLÉMATIQUE

- *Qui sont les jeunes d'aujourd'hui ?*

Il y a 1 600 000 jeunes au Québec ! Ces jeunes vivent dans des familles de petite taille, souvent avec un seul parent. Les familles monoparentales sont pauvres surtout quand le chef de famille est une femme. Si 20 % des jeunes vivent la pauvreté, cette proportion grimpe aux 2/3 dans les familles monoparentales.

Les enfants du Québec voient désormais des modèles d'hommes et de femmes diversifiés et moins nets. Le modèle femme au foyer s'occupant du bien-être de la famille tandis que l'homme assure le revenu est beaucoup plus rare.

Enfin, surtout dans la région montréalaise, les jeunes viennent de cultures parfois très différentes de la culture québécoise.

- *Quelles sont les difficultés majeures rencontrées par les jeunes ?*

- Les enfants victimes : abus physiques, sexuels, émotionnels; négligences affectives, alimentaires, vestimentaires, de soins, etc.
- Les problèmes d'externalisation : les jeunes délinquants, violents; ceux qui abusent des drogues et de l'alcool.
- Les jeunes qui décrochent : de l'école, de leur famille ou de la vie (suicide.)

Les données sur les problèmes majeurs sont de source institutionnelle (Direction de la protection de la jeunesse, écoles, coroners, police); les chiffres disponibles ne sont donc pas caractéristiques de l'ensemble des jeunes.

— Les menaces au développement de l'enfant.

Certains facteurs sont communs à l'ensemble des problèmes. Si plusieurs de ces facteurs sont rencontrés par le même enfant, les risques de problèmes sont beaucoup plus importants. Les jeunes ne réagissent pas tous de la même façon à ces divers facteurs. Certains facteurs comme l'extrême pauvreté ou la grossesse en très bas âge sont néfastes pour l'enfant.

Si nous connaissons assez bien les facteurs de risques personnels, familiaux ou institutionnels (l'école, par ex.), les facteurs sociétaux sont moins connus :

- la place des enfants : les jeunes se plaignent de ce qu'on ne les consulte pas;
- le manque de rituels : les mœurs, les coutumes ont changé et permettent plus rarement que les membres d'une communauté se réunissent pour voir grandir les enfants (ex. chez les catholiques : baptême, première communion, confirmation);
- consommation : occupés à acquérir biens et services, nous sommes distraits des besoins fondamentaux des enfants;
- individualisme : empêche la mise en commun des ressources et des savoirs;
- tolérance : face à la violence à la télé, par ex.;
- sexisme : exercé fréquemment aux dépens des femmes dans les médias, il se manifeste de façon négative en négligeant le lien père-enfant.

LES SOLUTIONS

1- Prévenir les mauvais traitements.

La prévention, pour être efficace, ne doit pas être ponctuelle mais

doit faire partie d'un plan global et précis. Certaines étapes de vie semblent comporter plus de facteurs de risque : la période entourant la naissance, les 2-4 ans, l'entrée au primaire, l'entrée au secondaire, l'engagement dans des rôles sexuels et sociaux. C'est lors de ces étapes que doivent s'intensifier les mesures préventives.

Pour réussir la prévention,, il faut

- établir un climat de confiance,
- intervenir avec intensité, au moyen de programmes souples et continus,
- respecter les valeurs, ne pas étiqueter,
- viser la concertation des ressources,
- associer du personnel compétent,
- financer adéquatement.

2- Une absolue nécessité : réduire la pauvreté.

Ce sont les familles jeunes, comptant 3 enfants ou plus et les familles monoparentales qui présentent les taux les plus élevés de pauvreté. Cette pauvreté a des effets négatifs importants sur tous les membres de la famille. C'est comme une courbe dangereuse : on ne s'y casse pas nécessairement le cou mais il s'y produit plus d'accidents.

Si, à ce jour, on s'est attaché à diminuer les inégalités sociales qui découlent des inégalités financières, le Groupe de travail est d'avis qu'il faut axer les efforts sur la diminution de ces inégalités financières et, pour y arriver,

le Groupe de travail recommande une série de mesures sociales dirigées vers les jeunes familles et les familles monoparentales et visant l'adoption d'une politique de plein emploi.

3- De la grossesse à deux ans.

La période entourant la naissance consacre l'établissement de liens d'attachement entre les parents et l'enfant; elle conditionne grandement le style de leurs relations ultérieures. Elle influence aussi les tout-petits dans leur capacité de s'éveiller à leur environnement et d'acquérir les bases du langage.

Le Groupe de travail recommande au gouvernement de mettre sur pied des services d'accompagnement et de soutien parental pour cette période et de mettre sur pied un programme national de promotion du rôle paternel.

4- Entre 2 et 4 ans : préparer la réussite et l'intégration sociale.

Les enfants, sévèrement négligés ou durement traités, qui n'auront pu compter sur la présence hâtive d'un adulte compatissant et soutenant, développent des sentiments de haine, de frustration, d'autodévalorisation et de futilité; ils aboutissent parfois au suicide ou bien s'adonnent à l'usage des drogues. De plus, la moitié des familles où l'on intervient pour abus physique ou négligence grave auront un enfant qui, plus tard, présentera des troubles de comportement ou des problèmes de délinquance.

Le Groupe de travail recommande aux ministères concernés de s'associer pour offrir aux enfants de 2 à 4 ans des lieux et des programmes favorisant leur développement cognitif, affectif et social et les préparant à leur intégration sociale.

5- De 5 à 9 ans : entourer l'enfant d'adultes bienveillants, promouvoir les conduites pacifiques.

Si l'école occupe une place importante et joue un rôle essentiel dans le développement des 5-9 ans, elle doit obligatoirement établir des liens avec les parents pour être pleinement efficace. *Les ministères concernés se doivent d'adopter des mesures visant à faciliter la communication entre parents et enseignants, à appuyer les enseignants, à faciliter la réussite des enfants de familles immigrantes, à créer un climat pacifique dans les écoles et des environnements accueillants et intéressants après les heures de classe et d'accentuer l'implantation et l'évaluation de programmes de prévention des abus sexuels.*

6- De 12 à 17 ans : améliorer l'école de nos jeunes, leur offrir des rôles sociaux valorisants.

C'est l'adolescence, le temps où les jeunes changent de corps et prennent connaissance de l'ampleur des problèmes des adultes, dont ils souhaitent se distancier mais, en même temps, dont ils convoient les pouvoirs. Les mesures préconisées visent la prévention de l'abandon scolaire, des problèmes de délinquance, d'itinérance et du suicide. Ce sont : *ouvrir à toute la communauté un débat portant sur l'école secondaire en tant que milieu de vie pour nos jeunes; mettre en place des actions énergiques pour contrer l'abandon scolaire et les autres difficultés des 12-17 ans; maintenir le soutien aux Maisons de jeunes où les ressources des jeunes eux-mêmes sont mises à contribution et où des jeunes de toutes provenances peuvent interagir; reconnaître l'importance de la contribution des jeunes dans la vie de nos communautés en ouvrant un Bureau de services communautaires-jeunesse dans chaque municipalité régio-*

nale et en offrant des crédits académiques aux jeunes qui s'y inscrivent.

7- À n'importe quel âge : respecter les enfants.

Les enfants et la télévision

La télévision a une responsabilité sociale et un rôle d'éducation auxquels elle ne peut échapper de par l'influence qu'elle exerce.

Il faut établir les normes concernant la présence de violence à l'écran, définir le rôle et l'implication de la télévision dans les efforts préventifs en matière de violence et de marginalisation à l'égard des jeunes et encourager l'utilisation éducative de la télévision à l'école et dans la famille.

Les enfants dont les parents divorcent

Le divorce est une expérience éprouvante mais pas nécessairement pathogène. On estime à environ deux ans la période d'ajustement nécessaire par suite d'une rupture des parents.

Le Groupe de travail recommande de rendre obligatoire, dans les plus brefs délais, l'utilisation d'un service de médiation chez les couples de parents en litige avant toute comparution en Cour.

Les mots qui tuent

Des milliers d'enfants sont psychologiquement aplatis mais n'apparaissent nulle part dans les statistiques. Ils subissent les sarcasmes, les menaces, sont littéralement coupés de toute parole affectueuse et de toute expérience sociale valorisante avec un adulte significatif. Ils en arrivent à la conviction profonde que les adultes ne les aiment pas et ne les aimeront jamais. Cette situation est

plus fréquente dans les familles où il y a surconsommation d'alcool.

Il faut donc mettre sur pied un programme de sensibilisation et d'intervention concernant les effets de l'abus de langage envers les enfants.

Prévenir le sur-place

Les environnements familial, scolaire, social, géographique et culturel sont tous en cause comme facteurs possibles de mauvais traitements et de marginalisation des enfants et des jeunes. *Tout se tient et c'est pourquoi il faut absolument une table de concertation des services et organisations.*

8- Conclusion : par où commencer ?

La lutte à la pauvreté doit occuper une place prioritaire dans les décisions politiques et économiques. La mise en œuvre des recommandations devrait suivre les 5 principes suivants :

- 1- la mise en œuvre repose sur un leadership gouvernemental engagé rapidement dans l'action;
- 2- la séquence d'implantation devrait d'abord servir les territoires où se présentent les besoins les plus grands;
- 3- le soutien à la concertation aux niveaux local et régional devrait apparaître le plus tôt possible;
- 4- à tout prendre, mieux vaut d'abord massivement intervenir dans les milieux des tout-petits;
- 5- on ne part pas de zéro; il faut fonder l'action sur la reconnaissance des acquis.

Après coup, ne pas lâcher !

Bien que tout le rapport soit fondé sur la prévention, le Groupe de travail estime qu'il faut aider les enfants et les jeunes déjà impliqués dans des problèmes graves ou des contextes à très hauts risques. Pour ce faire, le Groupe de travail propose

1-d'adopter rapidement une série de mesures concrètes destinées à améliorer le sort des enfants et des jeunes déjà signalés ou pris en charge;

2-de mettre un accent particulier sur le développement d'approches de rechange et de services qui s'adressent aux jeunes en voie de marginalisation et aux enfants victimes de violence grave;

3-d'offrir des environnements et des services appropriés aux jeunes parents adolescents, plus spécifiquement en ce qui a trait à la poursuite de leurs études.

Voici qui résume le rapport du Groupe de travail pour les jeunes.

À noter que pour plusieurs recommandations, le Groupe propose des actions concrètes, mesurables et qui m'apparaissent, pour la plupart, accessibles. Le document raconte également ce qui se fait actuellement de façon plus ou moins formelle pour aider les enfants et les jeunes de différents milieux. Nous voulons espérer que tous ces beaux projets n'avortent pas, faute d'argent et/ou d'entente entre les instances concernées. ■

Lise Ashby

L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME

C'est l'éducation à la vie, à la critique sociale, à la défense de ses droits, à la démocratie.

C'est apprendre à s'exprimer, analyser, organiser, travailler et se solidariser.

C'est travailler avec le monde pour les outiller afin qu'elles ou ils soient les sujets de leur apprentissage et de leur développement.

C'est influencer les milieux où vivent ces personnes.

C'est aussi développer des pratiques pédagogiques adaptées aux besoins de divers groupes de personnes.

L'Ardoise hiver 92 vol. 10 no 1.

RÉGINALD

par André Brassard



F
A
F
M
Q



COMME ELLES SONT

TURCOTTE

LE BRUIT
DES CHOSES
VIVANTES



**TURCOTTE, Élise, *Le Bruit des choses vivantes*,
Montréal, Leméac, 1991, 227 p.**

Quel sens donner à nos vies ?

Il nous manque un modèle dont nous pourrions nous inspirer. L'ordre ancien qui jusque-là nous guidait et nous aidait à vivre, est ébranlé dans ses fondements, comme en témoigne l'éclatement de la famille traditionnelle. En cet âge des communications, l'information, au lieu de nous éclairer, nous jette dans la confusion la plus complète : impossible d'interpréter la masse de messages en circulation, elle couvre d'un voile la réalité qu'elle cherche à montrer. Paradoxalement, les choix illimités qui nous sont offerts nous privent de notre liberté. Nous sommes distraits de nous-mêmes. Nos vrais choix restent à faire.

Élise Turcotte a écrit un roman sensible, qui m'a touché par la justesse de son propos et son honnêteté. J'ai le sentiment d'avoir fait une lecture importante. Il s'agit d'une première rencontre. Il est certain que la vie nous en réserve d'autres.

La narratrice cherche un sens à l'histoire qu'elle raconte. Mais elle n'en impose aucun. Elle assiste aux événements sans avoir prise sur

eux et nous les rapporte plus qu'elle ne nous les explique. Elle s'attache à reproduire l'effet qu'ils produisent sur elle. Le rendu est saisissant.

Et dans sa volonté de tout objectiver, elle parle d'elle comme si elle se regardait dans un miroir, au lieu de regarder à l'intérieur d'elle-même. Elle se voit à travers les yeux des autres : « Alexandre dit que je suis distante (p. 41). »

D'ailleurs, elle s'appelle Albanie, et c'est aussi le nom d'un pays lointain.

Albanie cherche un sens à sa vie. Elle va le trouver, non dans ce qu'elle voit à la télévision ou ailleurs, qui est du bruit, mais dans sa relation avec sa fille. Maria lui indique le chemin, ici par une question : « Comment on joue à l'étoile polaire ? », laquelle ne peut avoir qu'une réponse, qu'Albanie nous souffle : « on la place droit devant soi et on imagine les montagnes à franchir pour y parvenir (p. 115). »

Albanie garde seule sa fille, dont elle est amoureuse folle. Après

l'accouchement, la mère et l'enfant restent quelque temps ensemble. Puis Albanie retourne à son travail. Elle est contente : elle peut enfin penser à Maria. Jusqu'alors elle a été trop occupée par les soins à lui prodiguer ! Maria est là d'autant plus qu'elle est absente.

L'alternative est la suivante : nous agissons sur les événements ou nous en sommes les témoins. Si nous modifions le cours des choses, l'action s'avère une tâche aveugle qui nous cache la nature des changements dont nous sommes responsables. Seul le recul permet de donner un sens à l'expérience vécue. Et ce sens naît du rapport que nous entretenons, en tant qu'observateurs, avec la chose observée. Mépris et respect sont aux extrémités du spectre des attitudes possibles. Ou nous exigeons des choses qu'elles soient comme elles devraient, ou nous leur laissons être ce qu'elles sont. Ou nous vivons de certitudes, qui sont autant de méprises, ou nous acceptons la peur. ■

Réal Sirois

CHAPSAL, Madeleine, *Le retour du bonheur*, France, Fayard, 1990, 280 p.

Ce livre décrit la psychanalyse de Madeleine Chapsal. Cette description est difficile à faire puisque l'analyse porte sur l'inconscient.

On n'y retrouve que des bribes de l'existence de l'auteure, ce qui est frustrant : on aimerait savoir tout ce qui a pu arriver dans sa vie pour l'amener à vouloir se suicider.

Ce livre dédramatise et explique la psychanalyse. L'auteure y parle beaucoup de Françoise Dolto. Elle conclut que son analyse lui a permis, entre autres, de devenir plus douce avec elle-même.

AUEL, Jean M., *Le grand voyage*, France, Presses de la cité, 1991, 656 p.

Ayla et Jondalar, les héros de *Les enfants de la terre* et *Les chasseurs de mammoths*, sont de retour. Ils entreprennent un long voyage qui les ramènera vers la maison de Jondalar.

Le récit est aussi intéressant que les précédents. On y retrouve un peu moins d'informations sur la vie de nos ancêtres de la préhistoire, mais Auel sait encore nous garder en haleine.

BOISSARD, Janine, *Cris du cœur*, France, Albin Michel, 1991, 231 p.

Ce cri du cœur, c'est le NON qu'il faut dire dans certaines circonstances si l'on veut vivre selon ses valeurs, ses croyances, si l'on veut pouvoir se respecter soi-même.

Ces nons sont dits par des personnes et dans des circonstances très différentes les unes des autres et racontés au moyen d'anecdotes, de petites tranches de vie.

Les sujets abordés sont nombreux; certains viennent toucher des cordes plus sensibles que d'autres. C'est un livre à lire à petites doses; un livre qui suscite la réflexion.

VAN DEN BROUCK, Jeanne, *Manuel à l'usage des enfants qui ont des parents difficiles*, France, Ed. du Seuil, 1979, 169 p.

J'ai trouvé ce petit livre au Salon du livre en décembre dernier et je suis toute surprise de voir, aujourd'hui, qu'il date de 1979 ! Je ne m'en suis pas aperçue en le lisant.

Ce livre s'adresse aux enfants mais on permet aux parents de le lire : après tout, ils sont aussi les enfants de quelqu'un ! Il donne des conseils parfois un peu loufoques pour réussir à partager sa vie avec une mère possessive ou absente ou... tout autre chose.

La seule préface, écrite par Françoise Dolto, vaut la peine de se procurer le livre. Attention ! On a parfois de petits pincements au cœur quand on se reconnaît dans la description de comportements dérangeants pour l'enfant. ■

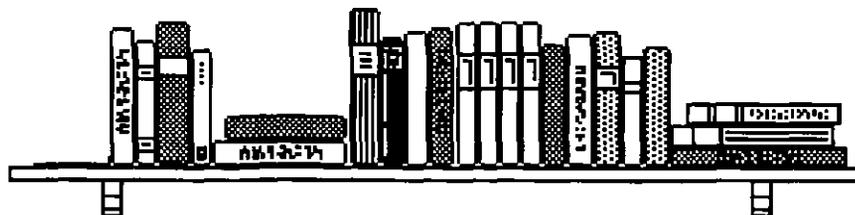
Lise Ashby

HAILEY, Arthur, *News, France*, Ed. de la Seine, 1991, 671 p.

Sloane est un annonceur vedette de la télévision. Des terroristes enlèvent son père, sa femme et son fils. Il ne s'agit plus de faits divers qu'il peut annoncer sans émotion.

Ce sont les membres de SA famille qui font la une des nouvelles télévisées et autres !

« Thriller » qui nous tient en haleine du début à la fin, *News* nous met en contact avec un milieu intéressant et peu connu (pour moi, en tout cas), celui des têtes d'affiches de la télévision américaine et avec un milieu sordide et impitoyable, les terroristes internationaux.



anecdote

L'ENTENTE

Plus que tous les précédents, Simon avait trouvé l'hiver long et froid. Enfin, la dure saison de coupe de bois d'épinettes pour les patrons écossais qui exploitaient, de l'Outaouais, la forêt et les hommes, avait pris fin. Avril ramenait les absents saisonniers qui, aux bras d'une fidèle fiancée, qui, d'une mère inquiète, qui, d'une épouse sevrée d'amour depuis de longs mois. Avril réintérait donc le monde des mâles, en l'occurrence, puants et chargés de linge sale aussi malodorant qu'eux, au monde propre fleurant bon le savon de Castille et le pain de « boulanges » des femmes, pour le plus grand bonheur des uns et des autres.

Le retour assurait à ces gens simples et frugaux, petits propriétaires d'un lopin et de quelques animaux parfois, la prospérité de l'année à venir. Pour les plus jeunes, ceux qui ne possédaient pas encore leurs quelques arpents avec, plantée dessus, une solide maison, il s'agissait d'amasser suffisamment d'argent pendant quelques « saisons », afin qu'à leur tour, ils puissent s'offrir ce qui, à leurs yeux, représentait un début d'aisance.—

Simon, lui, était un véritable « gars de bois ». Sa Jacqueline aux yeux de nuit — bien qu'elle lui fit avec délices, année après année, une petite depuis cinq ans —

n'avait pu mater le nomadisme hérité de sa mère montagnaise, et ne pouvait, même en ses rêves les plus fous, arriver à en faire un « habitant ».

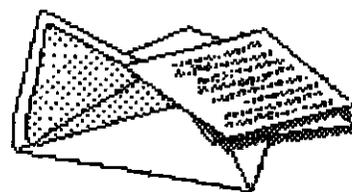
Il rirait dans sa barbe hirsute en gravissant le petit sentier escarpé au sommet duquel elle l'attendait, flanquée de ses petites poulettes caquetantes, avec, dans les bras, le poupon, né en janvier dernier et qu'il ne connaissait pas encore. Pendant que son fatras échoue d'un bruit sec sur la terre battue, il sourit à sa belle qu'il ne quitte pas du regard. Puis, tendant les bras pour accueillir l'enfant rose et dodu : « Elle s'appelle comment, celle-là, Quine ?

— Voyons Simon, tu ne te souviens pas de notre petite entente ? »

Elle avait suggéré, taquine, avant son départ qu'advenant la naissance d'une autre fille, pour ne pas trop le décevoir, sa lettre annoncerait un fils et vice-versa.

Lui, distrait, avait oscillé un vague « oui » et n'y avait plus pensé du tout.

En conséquence, lorsqu'il avait lu que « celle-ci était plus grosse et plus affamée que ses sœurs, qu'elle lui ressemblait parfaitement, allait sûrement le suivre partout et le dépasser d'une bonne tête, sans doute, un jour », il avait



ri — pensant à la grosse Alexina, qui faisait dans les six pieds, deux cent cinquante livres — ... et offert le gin aux copains.

« Ce n'est pas une autre fille, de dire Jacqueline. Il s'appelle Paul-Simon, mais si tu préfères on l'appellera Paul, tout court. J'ai rajouté le Simon, vu qu'il te ressemble tellement. »

Les petites se mettent à trois pour « aider » leur père à tirer son barda sur la galerie. Lui, sourire bien accroché, yeux un peu humides, son fils calé dans le bras gauche, pendant que du droit il enserre la taille épaissie de sa femme, fait une entrée non moins que triomphale dans la maison impeccablement propre, où déjà une cuvette d'eau chaude savonneuse trône à son intention au beau milieu de la cuisine, sur une double catalogue. ■

Lise Poudrier



PROCLAMATION DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FAMILLE

L'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies
a proclamé 1994, Année internationale de la famille.

Le thème retenu est le suivant :

Les ressources et les responsabilités de la famille dans un monde en mutation.

Les objectifs de l'Année internationale de la famille
veulent stimuler les initiatives aux niveaux local, national et international dans le cadre
d'un effort soutenu à long terme visant à :

- a) Sensibiliser les gouvernements et le secteur privé aux problèmes de la famille :
l'Année internationale devrait servir à souligner l'importance de la famille, à améliorer
la compréhension de ses fonctions et des problèmes qu'elle rencontre, à promouvoir la
connaissance des processus économiques, sociaux et démographiques qui l'affectent et
à centrer l'attention sur les droits et les responsabilités de chacun des membres de la
famille;*
- b) Renforcer les institutions nationales pour leur permettre de formuler, mettre en
œuvre et surveiller l'application des politiques relatives à la famille;*
- c) Stimuler les initiatives visant à résoudre les problèmes qui affectent la situation des
familles et sur lesquels celle-ci influe;*
- d) Renforcer l'efficacité de l'action entreprise à l'échelon local, régional et national
pour assurer l'exécution de programmes concernant spécifiquement la famille en susci-
tant des activités nouvelles et en appuyant les activités en cours;*
- e) Améliorer la collaboration entre les organisations non gouvernementales nationales
et internationales pour appuyer les activités multisectorielles;*
- f) Tirer parti des résultats des activités menées au niveau international concernant les
femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, ainsi
que des autres manifestations importantes concernant la famille ou certains de ses
membres. ■*

Le logo de l'Année internationale de la famille (1994) représente deux cœurs unis sous un même toit, symbolisant la vie et l'amour dans un foyer plein d'amour, de sécurité, de convivialité et d'indulgence. Le fait que le toit ne se referme pas sur le cœur évoque tout à la fois une continuité et une certaine vulnérabilité. Le coup de pinceau à droite du logo met la dernière touche à ce symbole abstrait de la complexité de la famille.



Gouvernement du Québec
Secrétariat à la famille

FAMILLE : FAITES LE TOUR DE LA QUESTION

Depuis quelques années, la famille a beaucoup changé. Vos connaissances sont-elles à jour ? Vérifiez-les à l'aide du test suivant.

1. Pour que les générations se renouvellent, l'indice de fécondité (nombre d'enfants par femme) doit s'élever à 2,1. Pouvez-vous dire à combien s'établit actuellement cet indice au Québec ?
a) 1,21 b) 2 c) 1,65
2. Combien reçoit aujourd'hui en allocations familiales du Québec et en crédits d'impôts du Québec une famille composée de deux parents et de deux enfants de 2 et 7 ans, si son revenu annuel est de 25 000 \$?
a) environ 1 000 \$ b) environ 1 500 \$
c) environ 2 500 \$
3. Parmi les familles québécoises qui comptent des enfants, plusieurs n'en comptent qu'un seul. Sauriez-vous dire quel pourcentage ?
a) 45 % b) 58 % c) 62 %
4. Le congé de maternité de 18 semaines est réservé aux femmes qui ont accumulé 20 semaines de services chez le même employeur. Vrai ou faux ?
5. Ce congé peut également être prolongé jusqu'à... semaines.
a) 22 b) 52 c) 36
6. Selon vous, quel pourcentage des mères d'enfants de moins de seize ans sont actuellement sur le marché du travail ?
a) 67 % b) 53 % c) 46 %
7. La famille a toujours eu un représentant au sein du Conseil des ministres. Vrai ou faux ? ■

Réponses

1. Au Québec, l'indice de fécondité s'établit actuellement à 1,65 : après avoir diminué pendant longtemps, le nombre des naissances est en augmentation constante depuis 1988.
2. Environ 2 500 \$ soit près de cinq fois plus qu'il y a six ans.
3. Près de la moitié de ces familles n'ont qu'un seul enfant, soit 45 %. Le Québec compte donc quelque 420 000 enfants uniques.
4. Faux. Depuis l'entrée en vigueur en janvier 1991 de la nouvelle loi sur les normes du travail, ce congé est maintenant accessible à toutes les mères, sans exception.
5. Ce congé peut s'étendre jusqu'à 52 semaines. Durant les 34 semaines supplémentaires, la mère et le père peuvent s'absenter du travail, sans aucune pénalité. Le congé est valable autant pour une adoption que pour une naissance.
6. Soixante-sept pour cent des mères d'enfants de moins de seize ans travaillent à l'extérieur de la maison. Au cours des dernières années, la proportion de femmes sur le marché du travail n'a cessé d'augmenter, ce qui exige un nouveau partage des responsabilités professionnelles et familiales entre hommes et femmes.
7. Faux. De 1970 à 1984, aucun ministre n'était officiellement responsable de la famille. À partir de 1984, le gouvernement nomme un ministre délégué à la famille. Actuellement, c'est Mme Violette Trepantier qui agit comme ministre responsable de la famille.

1. Au Québec, l'indice de fécondité s'établit actuellement à 1,65 : après avoir diminué pendant longtemps, le nombre des naissances est en augmentation constante depuis 1988.
2. Environ 2 500 \$ soit près de cinq fois plus qu'il y a six ans.
3. Près de la moitié de ces familles n'ont qu'un seul enfant, soit 45 %. Le Québec compte donc quelque 420 000 enfants uniques.
4. Faux. Depuis l'entrée en vigueur en janvier 1991 de la nouvelle loi sur les normes du travail, ce congé est maintenant accessible à toutes les mères, sans exception.
5. Ce congé peut s'étendre jusqu'à 52 semaines. Durant les 34 semaines supplémentaires, la mère et le père

Nos publications

Bulletin de liaison Abonnement 3 numéros 15,00 \$

Monographies

1990 –	Étude des besoins des familles monoparentales depuis moins de quatre ans. 52 p. (complète)	7,50 \$
	Résumé 12p.	2,50 \$
1987 –	Les Actes du colloque	7,50 \$
1986 –	Dossier réflexion (photocopies)	4,25 \$
1983 –	Manifeste: il était une fois ou plusieurs fois... (De la rupture, ses conséquences et le défi à relever)	5,00 \$
1980 –	Pour des conditions de vie décentes : action collective	5,00 \$

Mémoires - Avis

1990 –	Étude sur la prolongation du délai de désistement au partage des biens familiaux 6p.	2,00 \$
1990 –	Sur l'Avant-projet de loi sur les services de santé et services sociaux 9 p.	2,00 \$
1989 –	Les régimes complémentaires de retraite 12 p.	2,25 \$
1989 –	L'Énoncé de politique sur les Services de garde à l'enfance et Addenda 22 p.	3,75 \$
1988 –	Les droits économiques des conjoints 17 p.	3,25 \$
1988 –	La politique de sécurité du revenu 20 p.	3,50 \$
1986 –	La fiscalité 19 p.	3,25 \$
1986 –	Les Services de garde 4 p.	2,00 \$
1986 –	Avis au comité législatif sur le Projet de loi C-90 concernant les normes de prestation de pension 10 p.	2,00 \$
1986 –	Commentaires à la Commission Rochon sur la santé et les services sociaux et annexe - sur la politique en périnatalité 10 p.	2,00 \$
1985 –	Avis au Comité législatif sur les allocations familiales fédérales 6 p.	2,00 \$
1985 –	La réforme de la loi sur le divorce 12 p.	2,50 \$
1985 –	La politique familiale 26 p.	3,75 \$
1985 –	Le Livre vert sur l'habitation 14 p.	2,50 \$
1984 –	La réforme de la Loi du divorce (Mac Guigan) 11 p.	2,25 \$
1983 –	Le Livre vert sur la réforme des pensions au fédéral 17 p.	3,25 \$
1977 –	La situation des femmes, chefs de famille vivant sur l'aide sociale 9 p.	2,00 \$
1977 –	Les camps de vacances 4 p.	2,00 \$
1976 –	L'insuffisance de revenu des familles monoparentales et les solutions possibles 22 p.	3,75 \$

N.B : Les frais postaux sont inclus dans les prix

Historique de la FAFMQ

En octobre 1973, les premiers jalons d'un regroupement provincial d'associations de familles monoparentales furent jetés lors d'un teach-in sur la famille, à l'Université de Sherbrooke à l'occasion de la Semaine de la famille. Mais, c'est en septembre 1974 que le regroupement prit vraiment forme sous le nom de Carrefour des associations de familles monoparentales, et le siège social, dès lors, fut transporté à Montréal.

En 1982, le Carrefour change de nom pour celui de la Fédération afin de mieux annoncer la structure provinciale de l'organisme et de mieux évoquer l'idée de « représentation ».

Objectifs et rôles de la FAFMQ

La Fédération regroupe des personnes qui se trouvent de gré ou de force projetées dans une société nouvelle où les règles du jeu sont modifiées et où les modèles n'existent plus. Elle doit donc relever le défi immense de développer des outils adéquats afin de mieux répondre à ces nouvelles exigences.

C'est dans cette optique qu'elle se reconnaît un rôle interne de formation et d'information, vis-à-vis de ses membres et qu'elle s'engage actuellement dans une démarche de réflexion collective en vue de repreciser le rôle et l'orientation de ses associations.

La Fédération, dans son rôle externe, poursuit sa lutte pour la réforme des lois qui touchent les familles monoparentales. Elle est présente partout par des mémoires; elle participe à des fronts communs, à des tables de concertation, à des coalitions. Elle prend position dans des dossiers, tels le droit de la famille, la loi pour favoriser la perception des pensions alimentaires, la politique familiale, les régimes de pension, la fiscalité, les camps familiaux, le logement, etc...

Ce double rôle lui impose donc les objectifs suivants :

- améliorer la situation socio-économique des familles monoparentales;
- fournir un soutien aux associations locales;
- faire des pressions et des recommandations;
- agir comme agent d'information et de consultation;
- être un agent de formation.

La Fédération se veut un agent de changement social.

Le soleil brille encore

Une fois traversé
le long tunnel de la séparation,
avec son lot de réajustements,
que trouve-t-on?

Presque toujours un homme nouveau,
une femme nouvelle,
une personne qui a appris à vivre
de ses propres ressources,
à apprivoiser ses préjugés
et ceux des autres,
apte à vivre dans cette société nouvelle
que le Québec est en train
de se donner.

Extrait du Manifeste de la FAFMQ « 1983 »